

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
10/04/2026

Date d'affichage
21/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 21
Présents : 19
Votants : 20

L'an deux mil dix vingt six

*Le 15 avril à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : CLOLUS Alain, CROCQ Régis

ABSENTS : Néant

POUVOIR : CLOLUS Alain donne pouvoir à Stéphane ROCHELLE

Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.

N°14-04-2026 – Autorisation de signature de l'avenant n°1 au lot n°4 – Travaux Cour des Savoir Faire

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 au lot n°4 (charpente) relatif au marché de travaux de la Cour des Savoir Faire.

Il expose que cet avenant présentant une plus-value de 442.00€HT est lié au besoin de poser des ferrures pour reprendre les solives existantes dans le bâtiment C. La reprise du linteau préexistant a engendré la coupe des parties des solives prises dans la maçonnerie, les écourtant. Les ferrures permettront une reprise pérenne de leur charge.

Considérant que ce travail engendre un surcout pour la société titulaire du lot n°4 l'avenant a été présenté en vue d'une approbation par le conseil municipal.

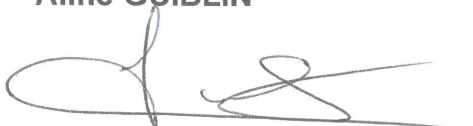
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de l'avenant présenté et des raisons de celui-ci

Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant présenté pour le lot n°3 d'une plus-value de 442.00€HT

Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Aline GUIBLIN



Le Maire
Pascal HERVÉ

